

## **Trop d'acrylamide, un cancérogène reconnu, dans une marque de biscuits pour enfants en bas âge vendus en France**

Paris, le 16 février 2017

**Une analyse indépendante de plusieurs biscuits pour enfants en bas âge commercialisés en France révèle des teneurs élevées en acrylamide, un cancérogène connu. Il y a peu, de tels produits vendus en Hongrie et en Croatie ont été retirés du marché en vertu de teneurs en acrylamide trop élevées.**

Une campagne d'analyse commandée par la fondation Changing Markets pour le marché français montre que les très jeunes enfants peuvent être exposés à des produits avec des teneurs en acrylamide proches voire au-dessus des valeurs actuellement tolérées au niveau européen. La teneur la plus élevée a été retrouvée dans des biscuits destinés aux enfants de plus de 12 mois de la marque Nestlé, avec une concentration au-dessus de la valeur limite européenne de 200 µg/kg et bien au-dessus d'autres produits destinés aux jeunes enfants qui ont été testés. Deux produits, de marque Picot et Carrefour, sont très proches de la valeur limite. Mi-décembre, des lots de tels biscuits avaient été retirés de la vente en Croatie, en Bulgarie, en Slovaquie, en Slovénie et en Hongrie [1].

L'acrylamide est une substance cancérogène rencontrée dans de nombreux produits alimentaires consommés quotidiennement par les européens. Elle est présente dans le pain, le café, les biscuits, les céréales et les produits à base de pomme de terre. En ce qui concerne l'exposition des jeunes enfants à ce composé cancérogène, l'Autorité européenne de sécurité des Aliments (EFSA) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en France, dans son rapport de septembre 2016, la considèrent comme étant particulièrement préoccupante [2].

Selon le protocole actuel [3], depuis 2007, les États membres ont l'obligation de recenser les taux d'acrylamide dans les produits alimentaires et de prendre les mesures nécessaires si des produits venaient à dépasser les valeurs recommandées au niveau européen. La valeur pour les biscuits pour jeunes enfants a été fixée à 200 µg/kg.

*“Il est inacceptable de la part de grandes marques d'être aussi irresponsables vis-à-vis de l'acrylamide compte tenu des impacts qu'elle peut avoir sur les organismes en développement comme ceux des enfants”* indique Véronique Moreira, présidente de WECF France. *“Les autorités doivent adopter un nouveau protocole qui comprend des limites contraignantes en deçà des limites actuelles et les industriels prendre ce sujet très au sérieux pour adopter les mesures nécessaires dans le processus de fabrication des produits.”*

Un projet de réglementation sur l'acrylamide [4] est en cours de discussion entre la Commission Européenne et les États membres. La proposition ne contient pas de limites contraignantes pour ce contaminant, en contradiction avec l'approche européenne pour les autres contaminants alimentaires, et conserve des recommandations de teneurs trop élevées par rapport à ce qui peut être mis en œuvre par les industriels pour ne pas dépasser des teneurs très basses d'acrylamide. Il est d'ailleurs proposé d'abaisser les valeurs maximales. Le vote pour ce projet est attendu pour mars 2017.

*“La France doit prendre des mesures de retrait à l’instar de ce qui s’est passé récemment dans d’autres États Membres pour que ces produits n’exposent plus les enfants à l’acrylamide d’autant que de nombreux rapports montrent que des produits dépassent régulièrement les limites [6]”* s’inquiète Nabil Berbour de SumOfUs, plateforme mondiale de consommateurs/travailleurs/investisseurs dont la pétition sur le sujet a rassemblé plus de 209.000 signataires [6] *“La France, doit notamment prendre en considération les conclusions alarmantes de l’ANSES et faire passer la santé de ses citoyens avant les profits des multinationales en demandant à la Commission européenne de définir rapidement des limites contraignantes les plus basses possibles, particulièrement pour les produits destinés aux enfants, et protéger ainsi les consommateurs.”*

Notes:

[1] La Croatie et la Hongrie retirent des biscuits pour enfants contenant des teneurs élevées en acrylamide: portail d’information de la Commission européenne RASFF

[https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationDetail&NOTIF\\_REFERENCE=2016.1750](https://webgate.ec.europa.eu/rasff-window/portal/?event=notificationDetail&NOTIF_REFERENCE=2016.1750)

[2] Opinion scientifique de l’EFSA sur l’Acrylamide:

<https://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/pub/4104>

Étude de l’alimentation totale infantile de l’ANSES:

<https://www.anses.fr/fr/node/124298>

[3] Recommandation 2013/647/EU de la Commission européenne

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32013H0647>

[4] Projet de proposition de la Commission européenne

<http://www.foodnavigator.com/Policy/Acrylamide-proposals-strengthened-in-new-draft>

[5] Rapport de SumOfUs’ sur les teneurs en acrylamide trouvées dans les produits vendus en Europe

[https://s3.amazonaws.com/s3.sumofus.org/images/PASSING\\_THE\\_HOT\\_POTATO.pdf](https://s3.amazonaws.com/s3.sumofus.org/images/PASSING_THE_HOT_POTATO.pdf)

[6] Pétition lancée par SumOfUs:

<https://actions.sumofus.org/a/dites-au-commissaire-europeen-a-la-sante-de-bannir-l-acrylamide-de-notre-nourriture>

### **Les analyses**

Les échantillons ont été préparés et analysés par le laboratoire Fera Science Ltd situé à York au Royaume-Uni (accréditation UKAS ISO17025). La technologie utilisée par le laboratoire pour ce contaminant repose sur la chromatographie gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC-MS), qui a une limite de quantification de 30 µg/kg. Les échantillons ont été prélevés auprès de différents circuits de distribution à Nantes début janvier 2017.

### **À propos de WECF France**

Représentation française du réseau WECF qui est constitué de 150 membres, organisations et individus, qui partagent la même vision d’une planète équitable et saine au bénéfice de tous, d’un rôle accru pour les femmes dans la société et la promotion d’une approche basée sur le genre et les droits dans toute législation environnementale et développementale. Pour atteindre ces objectifs, WECF développe des projets en partenariat avec des acteurs locaux dans 50 pays.

<http://www.wecf.eu/francais/>

### **À propos de SumOfUs**

SumOfUs est un rassemblement mondial de consommateurs/travailleurs/investisseurs qui font rendre des comptes aux grandes entreprises. 12 millions de personnes ont agit plus de 50 millions de fois partout dans le monde avec SumOfUs depuis son lancement.

<https://www.sumofus.org/fr/>

### **À propos de Changing Markets**

Changing Markets est une fondation, créée pour accélérer et élargir les solutions vers une transition durable en utilisant les leviers des marchés. En partenariat avec les associations et ONG, elle crée et soutient des campagnes qui visent exposer les pratiques d'entreprises irresponsables et d'enclencher une économie responsable

<http://changingmarkets.com> / [@ChangingMarkets](#)

## ANNEXE – RÉSULTATS DES ANALYSES

Référence échantillon	Produit (âge indiqué et Agriculture Biologique)	Marque	Acrylamide (µg/kg)
FR2.018	P'tit Biscuit texture croquante et fondante (+12 mois)	Nestlé	226,1
FR2.023	Mes 1 <sup>ers</sup> Biscuits Orange (+10 mois - AB)	Picot	198,3
FR2.007	Biscuits Junior aux pépites de chocolat (+18 mois)	Carrefour Baby	192
FR2.016	Biscuits adaptés à bébé (+10 mois)	Leclerc	135,5
FR2.025	Biscuits Pépites de chocolat (+18 mois)	U	126,3
FR2.017	Mes petits biscuits, arôme naturel de vanille (+10 mois - AB)	Leclerc	105,3
FR2.001	Biscuits bébé - mon petit goûter (+12 mois)	Auchan	103,2
FR2.005	Mon 1 <sup>er</sup> biscuit chocolat (+12 mois)	Blédina	101,5
FR2.020	P'tit Biscuit Pépites de chocolat (+15 mois)	Nestlé	100,6
FR2.009	Biscuit croissance à la pomme (+12 mois - AB)	Hipp Biologique	96,3
FR2.003	Petits Boudoirs à l'huile essentielle d'orange douce (+8/10 mois - AB)	Babybio	93,6
FR2.008	Mini-galettes de riz à la pomme (+10 mois - AB)	Good Goût	72,8
FR2.019	P'tit Biscuit texture ferme et fondante (+10 mois)	Nestlé	39
FR2.024	Mon premier biscuit (+10 mois)	Pomette	37,2
FR2.006	Biscuits fondants (+10 mois)	Carrefour Baby	30,5
FR2.002	Biscuits tendres - mon petit goûter (+10 mois)	Auchan	<30
FR2.004	Mon 1 <sup>er</sup> boudoir (+10 mois)	Blédina	<30
FR2.010	Mon premier biscuit (+6/12 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.011	Galettes de riz à la myrtille (+10 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.012	Galettes de riz à la framboise (+10 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.013	Barre Pommes, Bananes et céréales (+12 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.014	Barre Pommes, Fruits rouges et céréales (+12 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.015	Petites biscottes (+6/12 mois - AB)	Hipp Biologique	<30
FR2.021	Mes 1 <sup>ers</sup> boudoirs Vanille (+8 mois)	Picot	<30
FR2.022	Mes 1 <sup>ers</sup> boudoirs sans lait (+8 mois)	Picot	<30

Note: la valeur indicative européenne a été fixée à 200 µg/kg (teneur surlignée en rouge ci-dessus). La Commission européenne propose une nouvelle limite à 150 µg/kg (teneur en orange ci-dessus) qui est actuellement en discussion avec les États membres. Selon l'EFSA il n'y a pas de limites sans danger pour l'acrylamide dans les aliments, mais l'industrie agro-alimentaire doit tout mettre en oeuvre pour atteindre des teneurs aussi basses que raisonnablement possibles. Ce tableau montre aussi que les teneurs peuvent être réduites de façon drastique.